



📍 FLAMANVILLE. Comité de la pêche maritime de loisirs

Des débats autour du milieu maritime

L'ASSEMBLÉE du Comité départemental de la pêche maritime de loisirs, présidé par Jean Lepigouchet, s'est tenue samedi à la salle de l'Orangerie. Les représentants des 23 associations de plaisanciers et pêcheurs de loisir, comptant 2 500 adhérents, étaient présents.

Les ports

Jean-Pascal Devis, adjoint à la DDTM, délégué à la mer et au littoral, entame les débats en s'exprimant au sujet de l'arrêté du 18 juin 2019. En application d'un article du code de l'environnement datant de 2006, cet arrêté interdisait la circulation voire le stationnement de tout véhicule à moteur sur l'estran et prohibait toute mise à l'eau d'un bateau en dehors d'un port. « Cet arrêté était un document de travail signé, publié par erreur et a été abrogé le 18 juillet. Nous sommes donc revenus à l'arrêté de mai 2000. Depuis, une concertation a été engagée avec des maires et les associations afin de mettre en place une réglementation permettant la continuité des activités dans le respect de l'environnement. Un véhicule d'exploitation serait une solution à mettre en place pour le printemps 2020 », déclare Jean-Pascal Devis.

Frédérique Boury, conseillère départementale, revient sur les cales payantes. « Il n'est pas question de revenir sur le tarif de 180 euros par an pour l'utilisation des cales des trois ports dimensionnant gérés par la SPL des ports de la Manche. Nous demandons un tarif pour l'utilisation de la cale d'un seul port. Un tarif de 110 euros, identique au port de Granville, pourrait convenir. Les ports patrimoniaux du nord Cotentin et les cales resteront gratuits pour 2020 », affirme Frédérique Boury.



→ Un public attentif lors de l'assemblée du CPLM50.

La pêche

L'Europe a investi 300 000 euros pour développer une application smartphone permettant de collecter les données de captures pêche de loisir du bar et potentiellement d'autres espèces menacées dont l'impact de la pêche de loisir est significatif. Une startup française est retenue avec son application Fish-Friender. Une mission parlementaire a été menée cette année et de nombreux responsables d'associations de pêche de loisir ont été audités.

« La gouvernance de la pêche de loisir est inadaptée », déclare Jean Kiffer, président de la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer. « L'interdiction de pêche de la raie brunette, espèce abondante dans le golfe normand-breton, est une erreur des scientifiques. Dans l'attente de mise en place d'un quota mensuel pour 2020, la FNPP demande un quota journalier de trois bars par jour et par pêcheur avec une seule et même période de repos biologique pour toutes les pêcheries », a tenu à affirmer Jean Kiffer.

gique pour toutes les pêcheries », a tenu à affirmer Jean Kiffer.

Bonnes perspectives pour 2020

D'ici 2020, l'arrêté « pêche à pied, à la nage et en plongée dans la Manche » datant de 2008, sera revu, plus lisible et verra certaines contraintes n'apportant rien à la protection de la ressource et de l'environnement supprimées.

Stéphane Travert conclut les différents débats en reprenant les sujets sur la préservation de la ressource, la sécurité, la qualité des eaux et la salubrité des coquillages. « Les efforts faits par les collectivités pour diminuer l'impact des rejets humains et animaux dans les fleuves, notamment au sud de l'estuaire de la Seine, ont porté leurs fruits. Je contacterai également mes homologues de Jersey à propos de l'interdiction potentielle d'accès aux Ecrehou. Mais nous n'en sommes pas là », affirme notamment Stéphane Travert.

📍 GROSVILLE

Concert pour l'association Rêves

Dimanche 1^{er} décembre aura lieu un concert en l'église de Grosville à 15 heures à l'initiative de l'association Rêves. L'entrée sera libre. Une quête au profit de l'association Rêves sera effectuée. Elle permettra de participer au financement du rêve de Justine qui souhaite assister à un concert d'Ed Sheeran et le rencontrer. Contact : Francine Bourgeois au 06 21 07 29 48